Initiatives ministérielles

en Floride ou en Californie ou ailleurs. Combien de gens possédant des biens immobiliers d'une valeur de 600 000 \$ aux États—Unis ou ayant des investissements d'une valeur de 600 000 \$ aux États—Unis s'inquiètent de leur situation financière aujourd'hui?

Je pose la question à mes collègues du Parti libéral: est-ce là votre priorité? Est-ce que ces gens sont les Canadiens dont vous voulez défendre les intérêts aujourd'hui? Et que faites-vous des gens qui font la queue dans les banques d'alimentation cet après-midi? Que faites-vous des parents seuls qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts? Que faites-vous des exploitants de petites entreprises qui ont de la difficulté à subvenir aux besoins de leurs familles? Pourquoi ne présentez-vous pas des mesures législatives pour aider ces gens?

Je veux parler du deuxième amendement qui essaie d'apporter au moins un soupçon de crédibilité à ce débat. Comme mon collègue de Terre-Neuve l'a mentionné, ce n'est pas parfait, mais mieux vaut peu que rien du tout. L'amendement propose que cet allégement fiscal ne s'applique pas après l'an 2000. Je trouve cela un peu étrange, mais, au moins, cela ne prolongera pas au-delà de l'an 2000 cette bouffonnerie fiscale qui ne bénéficiera qu'à une poignée de Canadiens très riches.

Lorsque je retournerai à Kamloops plus tard cette semaine, je devrai expliquer aux habitants de Kamloops, aux gens d'affaires qui en arrachent, aux gens qui arrivent à peine à subvenir à leurs besoins et, malheureusement, au nombre croissant de chômeurs, que cette mesure législative est une priorité de cette législature et du gouvernement actuel. Pas étonnant qu'ils n'en reviennent pas et qu'ils disent que le Parlement a perdu tout contact avec la réalité, qu'il a une vision du monde réel s'apparentant à celle de Walt Disney.

J'ai hâte d'entendre ce que les autres participants à ce débat auront à dire, d'entendre pourquoi cette mesure législative est une priorité.

En terminant, je veux remercier mon ami de Gander—Grand Falls. Merci d'avoir osé proposer deux amendements qui injecteraient un peu de bon sens dans cette mesure législative et qui démontrent que certains de vos collègues, une poignée, sont dégoûtés eux aussi par le projet de loi.

Le vice-président: Je demande à nouveau aux députés de s'adresser à la présidence. Je me sens isolé et j'ai l'impression d'être exclu du débat.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je prends quelques instants pour clarifier ce que je perçois comme des idées fausses. Peut-être même le député a-t-il tenté de parler aux Canadiens de choses qui ne font pas partie du projet de loi. Je trouve cela extrêmement injuste.

Nous parlons ici d'un projet de loi sur un protocole signé le 17 mars 1995 et qui vise à modifier la Convention Canada-États-Unis en matière d'impôts. Le but du projet de loi est de mettre en oeuvre ce protocole. Cela n'a rien à voir avec la volonté de donner plus d'argent aux riches, comme le prétend le député de Kamloops.

Une des dispositions du projet de loi vise à éliminer les retenues actuelles. Il s'applique aux personnes qui possèdent des propriétés aux États-Unis, par exemple, une résidence d'hiver en Floride. Un électeur de ma circonscription a porté à mon attention le cas d'un couple âgé qui possédait une maison mobile en Floride. L'un des conjoints est décédé. Je ne dirais pas que ce couple était riche. Les riches ne possèdent pas une maison mobile de 10 000 \$ lorsqu'ils ont 70 ans.

• (1310)

Je connais les chiffres. Je sais très bien quels chiffres sont donnés dans le projet de loi. Les limites actuelles couvriraient à peine une maison mobile, les meubles et une voiture.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Boudria: Mon vis-à-vis dit que ce n'est pas vrai. C'est son opinion. J'attends avec impatience l'intervention qu'il veut apparemment faire en même temps que d'autres députés. Peut-être est-il pressé et ne veut-il pas attendre encore dix minutes. Peut-être n'a-t-il rien d'important à dire. Quoi qu'il en soit, nous verrons dans dix minutes ce qu'il a à dire.

En fait, nous tentons de modifier une convention fiscale entre deux pays. Aux termes de la convention, les dons faits par des Canadiens à des collèges et universités américains donneront droit au crédit d'impôt pour dons de charité, comme l'a dit le député. Il a cependant omis l'autre moitié de la phrase. En effet, les dons faits à des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada donneront également droit au crédit d'impôt pour dons de charité pour les fins du calcul de la dette fiscale du donateur américain. Autrement dit, les gens qui le voudront pourront continuer de faire des dons à des universités, ce que tous reconnaîtront, je l'espère, comme quelque chose de légitime et de valable, et les Canadiens pourront faire des dons à des universités américaines, et je suis sûr qu'il y aura des donateurs canadiens. Étant donné que les États-Unis comptent une population d'au moins dix fois supérieure à la nôtre, je dirais qu'il y a de bonnes chances pour que l'inverse soit également vrai.

Le député de Kamloops a omis de le dire. Pourquoi? Parce qu'il n'a pas cru que ce serait utile au débat sectaire qu'il souhaitait voir à la Chambre. Nous devons nous rappeler l'objet du projet de loi et aller au-delà des belles paroles du député de Kamloops.